

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 mars 2025

DE SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 481)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CS552

présenté par

M. Boucard, M. Brigand, M. Fabrice Brun, Mme Corneloup, M. Ray, M. Le Fur, M. Rolland,
Mme Gruet, M. Lepers, Mme Petex et M. Ceccoli

AVANT L'ARTICLE 27

Rédiger ainsi le titre XI :

« Créer un comité test entreprise ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec l'amendement de modification de l'article 27.